

Intitulé	Enseignant Référent aux Usages du Numérique (ERUN)
Affectation	DSDEN DE LA SARTHE
Secteur d'intervention	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
Missions	<p>L'enseignant référent aux usages du numérique (ERUN) est un enseignant formateur du premier degré, exerçant à temps plein, déchargé de tout ou partie de son service d'enseignement. Membre de l'équipe de circonscription, il travaille sous l'autorité hiérarchique de l'IEN-CCPD. Son action au niveau départemental est coordonnée et validée pour l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale par l'IEN chargé de mission numérique.</p> <p>L'enseignant référent aux usages du numérique a principalement une mission d'ordre pédagogique et de formation mais sa contribution peut aussi être requise dans le cadre de toute action liée aux programmes de travail de la circonscription, du département, de l'académie.</p> <p>Ses missions comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accompagnement et le suivi des enseignants dans le développement des usages du numérique dans les pratiques d'apprentissage et d'enseignement ; - l'accompagnement, le suivi et l'aide à la mise en œuvre de modules d'apprentissage, de réinvestissement et de tests via l'ENT académique e-primó ; - l'analyse et la production de ressources pédagogiques ; - l'aide et le conseil auprès des enseignants, des IEN, des élus pour le développement du numérique à l'école ; - le suivi de professeurs débutants peut lui être confié. <p>Activités</p> <p>Ses actions se déclinent dans les domaines suivants :</p> <p>Formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - conception, animation, évaluation de dispositifs de formation, (animations pédagogiques, formations départementales, parcours M@gistere, etc.) ; - accompagnement et suivi de projets pédagogiques (volet numérique du projet d'école, cadre de référence des compétences numériques, etc...). <p>Impulsion, animation</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation à la diffusion de l'information relative au développement du numérique à l'école ; - repérage des pratiques à valoriser et suivi des expérimentations ; - élaboration et mutualisation de documents et ressources (scénarii pédagogiques, site départemental, newsletter départementale, etc.). <p>Aide au pilotage</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - fournir les éléments nécessaires à la constitution d'un tableau de bord du numérique à l'école pour la circonscription ; - assurer la mise en œuvre et le suivi d'opérations nationales, académiques, départementales, et/ou de circonscription (déploiement et suivi de l'ENT e-primo des tablettes numériques, évaluations, ONDE, etc...).
Compétences / expérience / qualification requises	<p>Les documents de référence sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le référentiel de compétences des enseignants (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013) - le cadre de référence des compétences numériques <p>On attend tout particulièrement de l'enseignant référent aux usages du numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une expertise en matière d'usage du numérique avec les élèves ; - une attitude de veille pédagogique et institutionnelle ; - des capacités à produire, partager et mutualiser des documents, informations et ressources dans le cadre d'un travail en réseau avec l'utilisation des outils de travail collaboratif ; - La possession d'un CAFIPEMF, du C2I2E ou de la certification PIX constitue un atout pour l'exercice de la mission. - des qualités d'écoute, de discrétion, de confidentialité et de loyauté.
Conditions d'exercice spécifiques	<p>L'enseignant référent aux usages du numérique fait partie de l'équipe de circonscription : sous l'autorité de l'IEN il participe à la mise en œuvre du pilotage de la circonscription. Il participe également autant que de besoin aux travaux du pôle départemental numérique piloté par l'IEN chargé de la mission. Il peut également lui être demandé de participer à différents groupes départementaux placés sous la responsabilité des IEN chargés de mission. Il a alors vocation à s'impliquer dans les travaux du groupe départemental pour favoriser l'intégration du numérique dans les ressources produites, les modules de formation conçus et les projets développés.</p> <p>La charge de travail du référent numérique dépasse le simple cadre des horaires scolaires. Il est appelé à participer à des réunions de travail ou des actions en lien avec ses missions en dehors de ces heures.</p> <p>Il rend compte de son action à l'IEN de circonscription et à l'IEN chargé de la mission numérique par un rapport d'activité annuel. Le volet de la mission en circonscription et celui comptant pour le département sont étroitement articulés. Ils représentent chacun une part égale de la mission (en volume horaire).</p>
Quotité	Mission à 50%
Durée de la mission	Nomination à titre provisoire reconduite tacitement. Possibilité d'une nomination à titre définitif dans le cas de cumul de 2 missions sur 2 circonscriptions.